

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**02/03/2026**

**Présents : M. Bruno CLOCHON, Mme Laura RENNETEAU, M. Marc DUPONT, Mme Martine HAIDON, M. Romain BITARD,**

**Excusées : Mme Paulette MALAVAUD, Mme Annie COEFEUR**

**SECRÉTAIRE : M. Marc DUPONT**

Ouverture de la séance à 18h00.

Approbation à l'unanimité des présents du PV du dernier conseil, en date du 15/12/2025.

Désignation de Monsieur Marc Dupont en tant que secrétaire de séance.

**- Délibération n° 2026-01 en date du 2 mars 2026 portant sur la location du logement communal situé au 3 rue principale**

Le logement communal est proposé comme logement locatif social classique. Le montant du loyer dépend donc du loyer des logements sociaux subventionnés. Le montant du loyer est proposé à 310€ mensuel hors charge.

Le pouvoir au Maire est demandé afin qu'il effectue les démarches concernant le futur locataire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

**- Délibération n°2026-02 en date du 2 mars 2026 portant sur la location de terrains communaux agricoles.**

Les terrains sont situés au Mas-Léger, actuellement exploités par un agriculteur. Le maire propose une convention avec un loyer fixé à 100€/ha l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la location de ce terrain communal et le loyer demandé.

**- Délibération n°2026-03 en date du 2 mars 2026 portant sur la participation aux frais de scolarité de l'élève de l'école ST LOUIS à AUBUSSON**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les frais de scolarité demandés par l'école privée Saint-Louis à Aubusson pour 1 élève : 803,13€ proposés à titre indicatif, que Monsieur le Maire propose de réduire à 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette participation de frais scolaire.

**Questions diverses :**

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.